



Compte rendu du Conseil municipal du 3 mai 2006

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Mme FILIP Emmanuelle

Présents :

M. HÉRAULT, Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. VEYRAT, M. BRAT, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, Mme RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme PERROT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, Mme FILIP, M. BANQUY, M. VUCEKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT, M. ZAMMIT, Mme BERNARD
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. ARNOL ayant donné procuration à M. HÉRAULT
Mme BINELLO ayant donné procuration à Mme HERFELD
Mme BOLLIET ayant donné procuration à Mme DUCASSÉ
Mme LE NOXAIC ayant donné procuration à Mme MANTE
M. JOSSE ayant donné procuration à M. ZAMMIT

Absent :

M. BOUISSET

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2006

ADOpte A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour du Conseil Municipal

Mme BERNARD quitte la séance à 20h58

ÉMET A L'UNANIMITÉ

Un avis défavorable sur l'installation classée concernant la société SANITRA sur le site sis 98 avenue J. Jaurès à Montgeron.

ÉMET A L'UNANIMITÉ

Un avis favorable sur le classement au titre des sites de la Vallée de l'Yerres et ses abords
sous réserve que soient exclues du zonage :

- Les parcelles cadastrées section AC n° 255 – n° 258 – n° 269 – n° 257 – n° 260 correspondant à des parcelles communales desservant le parking Foch,
- Les propriétés bâties parcelles cadastrées section Ac n° 354 – n° 355 – n° 288 – n° 268 – n° 59 – n° 294
- La parcelle section AC n° 289 jusqu'au niveau du ru de la Débauche (propriété bâtie)
- La partie de la parcelle cadastrée section AC n° 306 (propriété bâtie)

ADOpte A LA MAJORITÉ**CONTRE : MM BANQUY, VUCEKOVIC, MIALET, GUILLEMENOT, JOSSE, ZAMMIT**

La décision modificative n° 1 se rapportant au BP 2006

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Le versement de subventions exceptionnelles aux associations E.S.M. Athlétisme, E.S.M. Basket-Ball, Scouts et le C.C.A.S

DECIDE A L'UNANIMITÉ

D'acquérir un terrain sis 120 avenue Charles de Gaulle, parcelle cadastrée section AO n° 529, appartenant à Monsieur LEBAS pour un montant de 100 000 €uros et autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer les actes utiles à cette acquisition

DECIDE A LA MAJORITÉ**CONTRE : MM BANQUY, VUCEKOVIC, MIALET, GUILLEMENOT, JOSSE, ZAMMIT**

De céder la propriété sise 1 Place Joseph Piette, parcelle cadastrée section AC

n° 377, à la SNC Tabac de la Gare ou toute société substituée, pour un montant de DEUX CENT DOUZE MILLE TROIS CENT VINGT TROIS €uros (212 323 €) et autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer les actes utiles à cette cession

DECIDE A L'UNANIMITÉ

La création de treize emplois saisonniers relevant des filières animation, technique et administrative pour les mois d'été 2006

DECIDE A L'UNANIMITÉ

De lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de remplacement ou rénovation de fenêtres PVC ou métalliques dans les bâtiments de la ville et autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à passer et signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer une convention de mise à disposition d'un local municipal pour la réalisation d'un Espace Public Numérique Essonnien

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

La modification apportée à la programmation communale du contrat de ville intercommunal Draveil/ Montgeron/ Vigneux-sur-Seine pour l'année 2006 (intégration du projet « les sports de plein air : Village Sports Vacances »), sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des financeurs de la Politique de la Ville et autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer tout document afférent à cette programmation

SOLLICITE A L'UNANIMITÉ

Des subventions auprès de l'Agence Française du Programme Européen Jeunesse pour le financement du projet « 4 éléments naturels différents, ensemble harmonieux » concernant le projet de séjour international estival pour les jeunes et autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer tous documents inhérents à la ratification de ces subventions

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les projets d'accompagnement scolaire 2006/2007 présentés par la commune dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) visant à lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires institutionnels financeurs de tels projets, autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer tous documents inhérents audit contrat, et prend acte du projet présenté par l'AAC dans le cadre de ce dispositif.

SOLLICITE A L'UNANIMITÉ

Après du SMOYS et de l'ADEME des subventions pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique et autorise Monsieur le Maire ou l'un des Adjointes dans l'ordre du tableau à signer tout document relatif à ces demandes de subventions

DECIDE A L'UNANIMITÉ

De confier à Monsieur le Maire et à Mme HERFELD de représenter la ville de Montgeron du 31 mai au 7 juin 2006 à Grand Popo (Bénin)

DECIDE A L'UNANIMITÉ

De confier à Mmes PERROT et MOULINET-SIAT de représenter la ville de Montgeron du 19 au 22 mai 2006 à Eschborn (Allemagne) à l'occasion de la fête traditionnelle « Eschenfest »

DECIDE A L'UNANIMITÉ

De confier à Monsieur le Maire, MM VEYRAT et POTIER, Mmes MOULINET-SIAT et FLOURIOT-BRISTOT de représenter la Ville de Montgeron du 28 juin au 1^{er} juillet 2006 à Povia de Varzim (Portugal) à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage

La Séance est levée à 22 H 04